

La lettre du Maire

de Saint-Leu-la-Forêt



Décembre 2014 / Numéro 22



« Plus que jamais, nous devons
« jouer collectif » pour faire
gagner Saint-Leu-la-Forêt ! »

Bien vivre ensemble, c'est vivre mieux !

Chères Saint-Loupiennes, chers Saint-Loupiens,

Nous sommes dans la dernière ligne droite de 2014, à un moment où chacun s'apprête à célébrer les fêtes de fin d'année et où l'embellissement lumineux de notre environnement donne ce sentiment partagé que notre ville est bien jolie. Saint-Leu-la-Forêt brille alors de mille feux, parée de ses plus beaux atours par les efforts conjugués de tous : Saint-Loupiens, services municipaux et commerçants.

Nous serons d'accord. C'est tellement bon de vivre dans une ville où tout converge à l'amélioration de notre quotidien. Et si nous y arrivons, c'est ensemble ! **Civisme, courtoisie, solidarité, respect et responsabilité sont des valeurs que nous partageons et qui nous rapprochent.**

Notre patrimoine commun, c'est Saint-Leu-la-Forêt. La contribution de tous au « vivre ensemble » est inévitablement visible dans toute la ville. Des coteaux au centre-ville, en passant par la plaine. Notre intérêt est de poursuivre dans cette voie de « bonne volonté ». Les dotations d'État étant à ce point réduites, nous aurons de plus en plus besoin de compter sur nos exigences citoyennes qui s'expriment par des gestes simples et par des comportements responsables.

Plus que jamais, nous devons « jouer collectif » pour faire gagner Saint-Leu-la-Forêt !

Ces jours derniers, en voyant le personnel de la ville se battre avec les feuilles d'arbres qui collaient au sol, je me félicitais que les papiers et autres déjections canines soient moins nombreux. Sans doute que les campagnes de sensibilisation (dont celles des tags) ont porté leurs fruits... Sans doute aussi que nos efforts sont devenus des habitudes peu contraignantes. Mais **il apparaît surtout qu'une grande majorité de nos concitoyens est soucieuse du respect des règles de vie en société.**

Et s'il reste quelques irréductibles du « credo perso », dont les incivilités les poussent à la marge, **nous sommes assurément en passe de réussir notre pari d'une ville embellie, plus agréable encore.** Alors pour renforcer ce cycle vertueux, je me permets à travers cette lettre quelques rappels, sorte de petits papiers de Noël qui garantissent les fondements du « vivre ensemble » et ses effets réjouissants pour nous tous.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. **Très bon Noël à tous !**

Sébastien Meurant
Votre maire

Vivre en collectivité



La Fête des voisins, expression significative du « vivre ensemble »

« Bien vivre dans sa ville » c'est aussi vivre en communauté. Les affinités se nourrissent, notamment des liens que l'on tisse autour de soi par les relations de « bon voisinage » et cela crée des communautés. Et comme les quartiers sont très proches, par l'intermédiaire des enfants, à la crèche, à l'école, dans les associations... la communauté s'élargit. **C'est ainsi que notre commune peut se vivre comme un « grand village »**, marqué d'événements et de rassemblements festifs et conviviaux.

Rencontrer votre Maire

à sa prochaine permanence
les 17 janvier et
7 février 2015
Tél. : 01 30 40 22 91

La lettre du Maire

de Saint-Leu-la-Forêt

Directeur de la publication : Sébastien Meurant
Rédaction : Emilie Ivandekics
Création et mise en page : service communication
Photos : Mairie de Saint-Leu-la-Forêt
Site : www.saint-leu-la-foret.fr
Impression : Desbouis Grésil - 01 69 83 44 66
Ce numéro a été imprimé à 7000 exemplaires.
Papier aux normes environnementales.

Quelques règles du vivre ensemble

Le stationnement et la circulation

Le respect des règles du stationnement et de la circulation participe au partage de la voie publique par tous ses usagers. Quelques observations s'avèrent cruciales.

- Une partie du stationnement en centre-ville est en zone bleue pour faciliter la rotation de stationnement de la clientèle des commerces et des services.
- Nombre de nos rues sont étroites et les stationnements intempestifs empêchent régulièrement les camions poubelles de circuler.
- **Les garages ne doivent pas être transformés en atelier bricolage ou débarras, et entraîner un stationnement de véhicules supplémentaires sur la voie publique.**
- Les containers laissés trop longtemps sur les trottoirs peuvent gêner le passage des piétons et, du coup, les mettre en danger.



Des trottoirs propres

Chaque riverain, qu'il soit propriétaire ou locataire, est tenu de maintenir en état de propreté le trottoir bordant son domicile, au printemps et en été (taille des arbres et arbustes, désherbage, enlèvement des feuilles mortes), en hiver (déneigement et sablage des trottoirs). En cas d'accident, les propriétaires, gardiens ou locataires peuvent être tenus pour responsables.

Les « petits » déchets

Les petits déchets, tels que papiers, mouchoirs, mégots, chewing-gums... nous paraissent anodins. Mais pourtant, un ticket de transport jeté en descendant du bus met 4 semaines pour se dégrader ! Un mégot de cigarette met un an ! Un chewing-gum, 5 ans ! Donc n'hésitons pas à prendre d'assaut **les 250 poubelles de la ville.**

Les déjections canines

Afin de veiller à la propreté de ses espaces publics, la municipalité incite les propriétaires de chiens à faire preuve d'une bonne conduite. Ainsi, lorsque vous sortez votre animal, **n'oubliez pas de vous munir d'un sac**, disponible également dans les distributeurs de la ville.

Le bruit

Le bruit pollue notre vie quotidienne. Chacun peut réduire la part de sa « propre nuisance » pour contribuer à une meilleure qualité de vie. Dans une habitation collective, avant d'utiliser un outillage électrique ou ménager bruyant, il est possible de prendre la mesure du rythme de vie de ses voisins. Pour les activités en plein air, dans un jardin, nous devons respecter les horaires autorisés par les décrets, arrêtés et règlements départementaux.

Des économies

La collectivité a entamé un processus d'économie importante auquel chacun peut prendre part au quotidien par ses efforts et sa vigilance : énergies, matériels, personnels, services... Parce que la fiscalité ne doit pas être la variable d'ajustement, nous devons tous aller dans ce sens.